

## OM SAI RAM

### BIENVENUE À LA SÉANCE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

#### Q. 346, NOTRE PARCOURS DE VIE EST-IL FIXE ?

le 5 decembre, 2024

*Les questions et réponses suivantes sont tirées de l'ouvrage du Prof. Anil Kumar, intitulé «Seeking Within», pages 70-75.*

*Bhagavān choisit le Professeur Anil Kumar Kamaraju pour diffuser Son Message et Sa Mission. Prof Anil Kumar voyagea amplement en Inde et à l'étranger, et répondit à des questions sans nombre, clarifiant les doutes en se basant sur les discours divins de Swami et sur ses conversations personnelles avec Bhagavān. Ce qui importe le plus est que le Prof. Anil Kumar nous guide effectivement sur la question de comment se connecter avec le Saï intérieur.*

**Q : Monsieur, nous venons en ce monde chargés de trois sacs pleins : l'un est prarabdha, le second est agami et le troisième est sanchita. Ces fardeaux sont fixés sur notre parcours de vie. Ainsi, quelle est la place de nos propres efforts ?**

**Prof. Anil Kumar :** Merci Monsieur. Vous ouvrez le jeu en ce *satsang* du matin. Vous avez mentionné trois termes sanskrits. Le premier, *prarabdha*, se réfère au passé. Le second, *sanchita*, regarde le présent, et le troisième, *agami*, concerne le futur. Il s'agit de trois sortes de karma, celui du passé, celui du présent et celui du futur.

Votre question est la suivante : Puisque ces trois karmas, qui sont d'incontournables effets de nos pensées, paroles et actions, sont certains, comment intervenons-nous en cela ? Ai-je bien compris, Monsieur ? Corrigez-moi si je n'ai pas clarifié correctement votre question (l'homme clarifie).

Notre parcours de vie est pré-déterminé. C'est ainsi que vous présentez la chose. Très bien. *Prarabdha*, le karma passé, est la base du présent, et celui-ci est la base du futur. De cette façon les trois sont interreliés. Le futur est établi en fonction du passé. Je dois faire l'expérience des conséquences ou des résultats de mes actes passés. Le parcours est pré-établi, dites-vous. De plus, quoi que je fasse maintenant, dans le présent, donnera des résultats dans le futur. La route est également fixée.

Mais alors, qu'est-ce que ce parcours ? Quelle est la route ? Comment pouvons-nous changer le parcours. S'il est pré-établi, quel est le moyen d'en sortir ?

Mes amis, en tant qu'êtres humains, Dieu nous accorde une certaine marge de liberté. Les animaux ne peuvent pas s'échapper, ils ne peuvent pas modifier leur parcours de vie. Baba nous donne l'exemple d'un tigre. À un tigre, qui se nourrit de nourriture non-végétarienne, on ne peut pas faire manger des *idlis* et du *sambar* (gâteaux de riz à la vapeur et sauce épicée). C'est impossible ! Le mode de vie du tigre est pré-établi, il fait partie de sa nature. Un chien suit également sa propre nature. Un arbre le fait aussi. Dans tous les règnes minéraux, végétaux et animaux,

le parcours de vie est pré-établi.

L'on pourrait dire que c'est aussi le cas dans la société humaine. Cependant il existe une méthode que nous pouvons mettre en œuvre. Voici un exemple donné par Bhagavān. L'on nous demande de payer des taxes sur nos revenus. Je dois peut-être payer cinquante mille roupies de taxes, mais je préfère ne pas payer, bien sûr. Je ne veux que le revenu. C'est un sentiment que tout le monde partage.

Toutefois, se soustraire au paiement des taxes est un crime. Alors, comment puis-je légalement ne pas payer ? Les autorités sont très strictes – même un percepteur régional doit commencer par payer ses propres taxes, et puis faire appel pour un remboursement. Alors, quelle la manière légale d'éviter de payer cinquante mille roupies en taxes ?

Les experts-comptables sont là pour m'indiquer le moyen. Je vais donc consulter l'un de ces experts-comptables pour qu'il m'aide, et je lui paie un honoraire. Il me dira : « Monsieur, sur une somme due en paiement au gouvernement de l'Inde, nous pouvons appliquer certaines exemptions et les déduire de la somme à payer.

« Avez-vous payé régulièrement la prime d'une assurance-vie ? » - « Oui, bien sûr ! » - « Ah ! Dite-moi combien. Nous pouvons déduire cinq mille roupies de vos taxes ». Puis il demandera : « Possédez-vous une maison ? Comment l'avez-vous payée ? » - « Monsieur, j'ai obtenu un gros prêt de la part du gouvernement et de ma banque » - « Je vois. Cela fait une autre déduction de dix mille roupies » - « Combien d'enfants avez-vous ? » - « Autant » - « C'est une autre déduction ! » - « Avez-vous une voiture ou un autre véhicule ? » - « Très bien ! Cinq mille roupies de moins pour cela ».

Ainsi, les cinquante mille roupies de taxes peuvent être réduites à seulement vingt mille ou quinze mille. Dans quelle mesure est-ce légal ? C'est tout à fait légal, car il ne s'agit pas d'évasion fiscale, non, c'est une exemption de taxes. Elle est légale, au contraire de l'évasion fiscale qui est criminelle. De toute façon, les taxes sont les taxes !!

De manière similaire, quel que soient les actes commis dans le passé, les conséquences qui s'ensuivent doivent être vécues. Notre parcours de vie est fixé. Notre *prarabdha* est le revenu du passé et notre *sanchita* est la taxe à payer à présent. Maintenant, je suis prêt à payer, mais ce « paiement » peut être très difficile. Alors que vais-je faire ?

Je vais consulter un expert-comptable, c'est-à-dire la *Bhagavad Gītā* (la célèbre écriture hindoue aussi appelée « Le Chant du Seigneur »). Ou bien je lis un texte scriptural de mon choix pour y trouver des conseils, par exemple le *Sundara Kanda* (une ancienne épopée indienne). Ou encore j'approche un maître spirituel. Le *gourou* me conseillera d'entreprendre quelques activités de service, de sorte que je puisse prétendre à « des exemptions de taxes ».

« Participez aux activités de service du dimanche, donnez en charité, nourrissez les pauvres et aidez les nécessiteux. Grâce à ces activités de service vous pouvez avoir 10 % d'exemption de taxes » - « Oh ! C'est bien, mais il y a encore un gros

paiement à faire. Monsieur, quoi d'autre puis-je faire ? » - « Je vois. Alors participez régulièrement aux sessions de *bhajans* et concentrez-vous exclusivement sur Dieu, pas sur les taxes. Quand vous offrez votre adoration à Dieu et chantez Sa gloire, 10 % de taxes seront déduites. Ou encore pratiquez la méditation... 5 % en moins »

*Prarabdha* le karma passé, peut être diminué par les activités spirituelles. Grâce à ces moyens vous bénéficierez de certaines exemptions de taxes. C'est tout à fait légal. Donc, quoi que nous fassions – méditation, adoration, lecture des textes sacrés ou service aux autres – cela nous procurera quelques exemptions karmiques sur la somme totale à payer, *sanchita karma*. Voilà l'exemple que nous donna Bhagavān.

Il y a un autre point. En priant Dieu, nous aurons la force et le courage d'affronter notre *prarabdha karma*. La façon d'accepter joyeusement ce *prarabdha* est de penser à Dieu et de mener une vie spirituelle. Dans ce cas le *prarabdha* est vécu, mais son fardeau est plus léger. Si je dois souffrir maintenant à cause de mon karma passé, qu'il en soit ainsi, je continuerai à être heureux en raison de mes prières à Dieu, de mon service aux autres et de ma méditation.

Comme je m'efforce à annuler mon *prarabdha* en étant très actif dans les divers programmes spirituels, *sanchita* diminuera. Dans le cas contraire, *sanchita* augmentera et s'ajoutera au *prarabdha*.

*Prarabdha*, *sanchita* et *agami* sont incontournables. L'explication spirituelle en est que nous devons éprouver leurs effets, car nos propres actions en sont la cause. C'est correct. Mais, mes amis, au niveau le plus élevé, cela ne s'applique pas.

C'est comme les joueurs de cricket qui jouent pour l'Inde contre l'Australie. S'ils remportent la victoire, ils auront chacun environ 2.500.000 roupies, ou 10.000.000 de roupies. Exempts de taxes, car le gouvernement en a décidé ainsi.

Même si nous avons d'énormes *prarabdha*, *sanchita* et *agami* à notre charge et que notre parcours de vie est pré-établi, en menant une vie spirituelle nous pouvons en arriver à comprendre que tout cela n'est qu'un jeu de l'esprit.

Supposons que, par la grâce divine et une intense *sādhana*, je m'élève au-delà du corps mental. Alors la situation sera comme celle des joueurs de cricket qui reçoivent tout cet argent, mais ne doivent payer aucune taxe sur lui. De même, lorsque nous transcendons l'esprit, nous n'avons plus à payer aucun *agami* ou *sanchita*, etc. Cependant, tant que persiste l'esprit et qu'il reste en existence, nous ne pouvons nous en échapper.

Nous transcendons le corps mental par la pratique de la méditation. Voilà pourquoi celle-ci est prescrite à chacun. Toutefois nous n'avons pas la juste conception de la méditation. J'ai répété cela plusieurs fois. Appuyant ma réponse sur la littérature Sai, je peux l'exprimer en une seule phrase, maintenant, sans répétition. Quelle est-elle ? **La méditation est un état de non-esprit, un état libre de pensées.**

*Le Prof. Anil Kumar nous apportera d'autres exemples inspirants lors de la prochaine*

*session. Merci de votre attention.*

**OM SAĪ RAM**